



Signataire : Pierre Nicollier

Date de dépôt : 19 mai 2025

Question écrite

HUG : quel sera l'effet de l'introduction du TARDOC et des forfaits ambulatoires pour notre hôpital ?

Le 30 avril 2025, le Conseil fédéral a approuvé un nouveau système tarifaire pour les prestations médicales ambulatoires. Ce système remplace le TARMED et est composé du TARDOC ainsi que des forfaits ambulatoires. Il sera mis en place au 1^{er} janvier 2026.

Les forfaits compteront, en moyenne suisse, pour 19% des coûts des prestations ambulatoires fournies dans des hôpitaux.

Par ailleurs, les hôpitaux ont communiqué un sous-financement chronique de leurs prestations¹ avant tout changement de tarification.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Les prestations ambulatoires des HUG sont-elles actuellement sous-financées ou sont-ce seulement les prestations stationnaires ?*
- *Quel sera l'effet financier de l'introduction des forfaits ainsi que du TARDOC pour les HUG ?*
- *Plus spécifiquement, quel sera l'effet financier de cette introduction pour la chirurgie ambulatoire ?*
- *Quel est le bilan comptable du bloc de chirurgie ambulatoire ?*
- *Plus généralement, les bilans comptables des différents services et unités prennent-ils en compte les subventions croisées (p. ex. spécialiste*

¹ https://www.hplus.ch/fileadmin/hplus.ch/public/Medien/Medienmitteilungen/2024/Daten_Spitalbenchmark/20240923_MM_Daten_SpitalBenchmark_F.pdf

du service A prenant en charge un patient dans un service B, bénéficiant des MIG du service A) ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.